



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2019 sur la retraite

Présents : M. CASTANER (Min. Intérieur), M. NUNEZ (Sec. Etat Intérieur), M. DELEVOYE (Ht Commissaire à la réforme des retraites), M. BAROIN (Président AMF), M. RICHEFOU (représentant le Président de l'ADF)

Pour la CGT : P. GURRUCHAGA, A. DARMEY

En attendant le ministre de l'intérieur, c'est M. NUNEZ, qui a fait l'introduction de la réunion, appuyant sur la construction désirée avec le Haut-Commissaire, de la prise en compte dans le projet de la réforme des retraites des éléments portés sur le sujet dans le cadre du mouvement national en cours.

Il précise qu'il s'agit d'une première réunion, une série de travaux techniques suivra.

A. GORETTI mandaté par l'intersyndicale en introduction : "M. le HT commissaire, l'intersyndicale devait être reçue le 29 mai, avant la publication de votre rapport. Cette réunion a été annulée. La réunion de ce jour intervient-elle dans le cadre de votre agenda de présentations ou est-elle en lien avec la grève en cours ?

Est-ce une réunion de négociation ou une simple présentation du projet ?

Quel est votre mandat ?

M. DELEVOYE, après s'être excusé de l'annulation de la réunion du 29/05, répond que nous sommes bien ici pour négocier avant la réforme, sur les points spécifiques de la filière (bonification, déplafonnement, portabilité des droits, etc..).

Dans l'objectif d'élaborer la loi, des réunions transversales avec l'ensemble des parties, dont les OS, et dans le cadre des instances de représentation des personnels (CCFP & CSFPT), des échanges ont déjà eu lieu, mais d'autres auront lieu en bilatérale.

Il précise qu'il n'y aura pas de remise en cause de la dangerosité des métiers effectuant des missions régaliennes.

En quelques minutes, il nous expose le contenu du document déjà présenté au CCFP le 3 octobre.

En préambule du débat spécifique de la filière SPP, la CGT questionne le Ht Commissaire sur l'égalité" attendue par le projet de réforme.

Alors que ce gouvernement et les précédents soutiennent le RIFSEEP et la généralisation de l'individualisation du traitement des fonctionnaires, les régimes indemnitaires ont une très grande amplitude d'une collectivité à l'autre.

Où est l'égalité entre les fonctionnaires quand demain le régime de retraite universel (qui va individualiser le niveau de retraite) sera significativement différent entre villes riches et pauvres ?

Aujourd'hui le régime des retraites assure l'égalité des pensions pour tous les fonctionnaires du même grade, il n'y a pas de différence de pensions entre un retraité Mayennais, et un Niçois en dehors de leur parcours individuel mais demain ??

Le Haut-commissaire ne découvre pas l'opposition de la CGT à ce projet.



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Quelles dispositions pourraient être prises sur les revendications qui motivent la grève en cours ?

- la surcotisation : l'AMF et ADF affirment qu'il y a un consensus employeurs/agents sur le sujet de la surcotisation, l'ADF porte clairement la demande de sa suppression. Les financeurs rencontrent des difficultés pour porter la revendication à la CNRACL, et en même temps ont-ils réfléchi s'il s'agit du bon interlocuteur ? La CNRACL applique les textes qui régissent pensions, mais ne les écrit pas !
- Hausse de la prime de feu à 28% : on sent que les employeurs publics soutiennent la suppression de la surcotisation sur la prime de feu, qui redonnerait du pouvoir d'achat, mais au regard des finances publiques ne seront pas le moteur d'une hausse. Les discussions spécifiques se tiendront lors de la réunion du 14 novembre 2019.
- Portabilité et déplafonnement des droits : Le ministre de l'intérieur souligne que la portabilité est dans l'esprit de la réforme, et évoque l'idée que cette disposition soit intégrée pour les SPP au travers de la proposition de loi actuellement en discussion. Sur le déplafonnement du 1/5, le caractère de la réforme des retraites, où chaque euro cotisé forme des droits, pourrait faire disparaître le plafond, mais aussi le plancher.

Ces points seront rapidement revus au cours de réunion technique à venir.

Quelles dispositions doivent être regardées dans le cadre du projet du futur système de retraite ?

- La CGT a sollicité que soit à l'image des exemples fournis dans le rapport DELEVOYE, soit réalisés des exemples de simulation assurant la comparaison du niveau des pensions avant et après réforme, qui porte l'intégration du Régime indemnitaire pour les grades d'adjudant, un lieutenant 1ère classe, un commandant.
- L'âge pivot : Le Haut-commissaire, et le ministre réaffirment le maintien d'une catégorie active pour les sapeurs-pompiers, les policiers et policiers municipaux, militaires, agents pénitenciers. L'âge à partir duquel les SPP pourront solliciter leur retraite est fixé à 57 ans. La réforme doit mettre en place "l'âge pivot" (âge qui correspondra à l'âge moyen de départ constaté), comme pour tous les salariés. La CGT a demandé qu'au cours des réunions techniques, soit regardé avec une attention particulière, le glissement de cet âge défavorablement à la hausse, en cas de prise en compte dans le contingent des cadres.
- La portabilité des droits acquis, devrait être inscrite. Elle doit permettre à tout sapeur-pompier professionnel qui aura occupé les fonctions dangereuses durant une période de 27 ans de conserver à titre personnel le droit de solliciter sa retraite à partir de 57 ans même s'il quitte la filière
- Maintien du CRO? Le haut-commissaire découvre le dispositif mais dit ne pas être fermé à la discussion sur ce sujet.
- Comment le C2P vient s'insérer dans les dispositifs existants ou comment se passe la transition ? **Le haut-commissaire est clair, ce dispositif ne s'appliquera pas aux sapeurs-pompiers maintenus dans la catégorie active.**

C'est avec prudence, employant le conditionnel sur tous les sujets, que le ministre et le commissaire ont donné nombre de précisions aux questions de l'intersyndicale. Nous ressentons que l'état acte que le métier de sapeur-pompier est dangereux confortant la possibilité du départ anticipé. C'est pour cette raison que le ministre consent à porter que le financement des mesures devra être soutenu par la contribution des citoyens.



Il existe de nombreuses zones d'ombre et la CGT reste opposée au projet de Régime Universel des retraites qui liquidera les régimes actuels, ...

C'est clairement la mobilisation de toutes et tous depuis le mois de juin et le dynamisme de l'intersyndicale qui ont permis l'ouverture de discussions sérieuses, qui pourraient permettre de concrétiser des avancées importantes pour notre filière. N'oublions pas que c'est bien la santé et sécurité associée aux risques des pathologies conséquentes de nos missions qui sont les clés qui permettront à nos légitimes revendications de voir des ouvertures favorables. Restons unis et motivés jusqu'à l'inscription dans les textes.